



RECRUTEMENT DES RESIDENTS POUR LE JAPON

Année Scolaire 2022-2023

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT "RÉSIDENT" DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS AU JAPON.

LA PROCÉDURE INTERNET EN BREF : deux moments bien distincts

I - CRÉATION DU DOSSIER (date limite d'inscription en ligne :17/01/2022)

- Ouvrir un compte sur Internet (Étape 1) http://recrutement.aefe.fr/residents/
- Renseigner ce dossier en ligne (Étape 2) en vous aidant du guide utilisateur [lien]
- Clôturer ce dossier en ligne (Étape 3)*
- Postuler pour un pays → Saisir la fiche Japon (Etape 4)
- Envoyer le dossier et les pièces, par mail, avant le 19/01/2022.

II - CHOIX DES POSTES

- Choisir des postes, en ligne, avant le 18/01/2022 (Étape 6)

Le présent dossier de candidature à un poste de "résident" dans un établissement français relevant de l'AEFE au Japon <u>ne concerne que les agents titulaires de l'enseignement public</u> (les candidatures des agents stagiaires ou non titulaires ne sont pas recevables). Ils devront avoir exercé au moins 2 ans en tant que titulaire en France. Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau AEFE sous le statut de résident doivent avoir rempli leur premier contrat, soit 3 années, pour pouvoir être candidats à un poste dans un autre pays.

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET EN UN SEUL FICHIER PDF:

Le dossier se compose de :

- 1) la fiche de candidature pré-remplie en ligne puis téléchargeable sur internet (étape 5)
- 2) la liste récapitulative des pièces, ainsi que toutes les pièces à fournir

Il doit être retourné au LFI Tokyo, (même pour une candidature à un poste au LFI Kyoto) <u>par envoi dématérialisé (messagerie électronique)</u>, dans les plus brefs délais (et avant le 19/01/2022, minuit) à l'adresse suivante :

contact@lfitokyo.org (+ copie à proviseur@lfikyoto.org pour les candidatures pour le lycée de Kyoto)

^{*}En cas de besoin, une fois votre dossier clôturé, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@lfitokyo.org

EN CAS DE CANDIDATURES LIÉES, LES DEUX DOSSIERS DEVRONT ETRE ENVOYÉS CONJOINTEMENT AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DÉLAIS NE SERA RETENU. LES CANDIDATS NE SAISISSANT PAS LEURS VŒUX EN LIGNE SERONT ÉCARTÉS DU CLASSEMENT

CALENDRIER

DATE DE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (la date du bordereau faisant foi).

DATE DE CLÔTURE DE SAISIE DES VŒUX

TRAITEMENT DES DOSSIERS :

- il pourra vous être demandé de produire des pièces supplémentaires pour complément d'information.
- Un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès qu'il sera recevable.

ÉTUDE ET CLASSEMENT DES DOSSIERS EN COMMISSIONS PARITAIRES

PROPOSITION DE POSTE par courriel à votre adresse mail de référence

19/01/2022 minuit

18/01/2022 minuit

Janvier-Février 2022

28/02/2022

A partir du 28/02/2022





POSTE DE RÉSIDENT AU LFI Tokyo ou au LFI Kyoto LISTE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR

	om : rénom :	Grade :	Discipline :	
TOUTES CES PIECES SONT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE DE RESIDENT 2022-2023				
Veuillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :				
	dans le pays au plus tard à la date	on (copie I-Prof acceptée) opie I Prof acceptée) n le concours) e dossier → anciennetés) u du compte-rendu de rdv port) et le cas échéant e te de résident ou autre ju elevant de l'AEFE) onjoint déjà établi dans le de rentrée scolaire) etences particulières valid) de carrière le cas échéant du livret de famille astificatif) e pays ou pouvant justifier d'une em ées par une habilitation ou une certif	
<u>Attention</u> : Votre conjoint ne pourra obtenir un visa de dépendant (regroupement familial) que si vous fournissez un certificat de mariage, le PACS ou le concubinage n'étant pas reconnu par les autorités japonaises.				
Fait à le				